RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROPERTY PARTNERS RETAIL

S.A.S au capital de 1000.00 €
Siège social : 91 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 881 165 781

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Le 16 juin deux mille vingt-cinq, à 14h, les associés de la société PROPERTY PARTNERS RETAIL se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.
Sont présents :

- Monsieur Daniel GITTON, titulaire de 100 actions
- Monsieur Rochdi RHARS, titulaire de 100 actions
- Société Foncière Babylone, titulaire de 400 actions
- Société Property Partners, titulaire de 400 actions

Total des actions des associés présents ou représentés : 1000 actions sur 1000 actions composant le capital social.

Monsieur Rochdi RHARS, préside la séance, en sa qualité de présidente associée.

Le Président constate que les associés présents possèdent 1000 actions; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle aux associés qu'ils ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du Siège Social,
- Modification corrélative des statuts,
- Les pouvoirs en vue des formalités.

- **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet du président, décide de transférer le siège social du 91 avenue Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt (92100), au 4 rue Antoine Roucher à Paris 16ème (75).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 4 rue Antoine Roucher 75016 Paris 16ème

Il peut être transféré en tout lieu en France par décision du président sous réserve de ratification par les associés en même temps que l'approbation des comptes de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 h 30.

DONT PROCES VERBAL

Le Président de l'assemblée
Monsieur Rochdi RHARS

Les associés présents et représentés

Mon[redacted]

La société PROPERTY PARTNERS
Représentée par Monsieur Rochdi RHARS

Rep[redacted]E
N

[redacted]

[redacted]